

TAXE D'APPRENTISSAGE

■ LYCÉE SAINTE-MARIE BASTIDE 2024

Transmettre
et donner
les moyens
de réussir.

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter en tant qu'entreprise partenaire et fidèle. Comme vous le savez, nous sommes fiers de permettre chaque année à plus de 2250 élèves/étudiants de développer les compétences nécessaires à leur épanouissement sur le marché du travail grâce à nos nombreuses formations proposées.

■ À l'approche de mai 2024, date à laquelle vous devez verser la taxe d'apprentissage à l'URSSAF, nous nous permettons de vous solliciter, dans le cadre du fléchage de votre taxe d'apprentissage. Cette attribution représente un enjeu majeur pour notre établissement. Due par les entreprises chaque année, elle permettra à notre lycée d'acquérir de nouveaux équipements et la réalisation de divers projets.

■ Aussi, Madame, Monsieur, si vous le désirez nous serions heureux que vous souteniez les apprenants de notre établissement.

Pour ce faire, vous pouvez affecter votre taxe d'apprentissage à notre ensemble scolaire Sainte-Marie Bastide en le sélectionnant sur la plateforme Soltéa, de la CDC, avec notre code UAI : **0331501C**.

Nous vous remercions par avance de votre aide précieuse et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.